

16 juin 2011 -12:21

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2011

Agriculture

Projet de convention pour un protocole à l'achat de bovins

Projet de convention pour un protocole à l'achat de bovins

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre de l'Agriculture, le Conseil des ministres a approuvé le projet de convention "protocole achat" entre l'Etat belge et les asbl *Dierengezondheidszorg Vlaanderen* (DGZ) et Association régionale de santé et d'identification animale (ARSIA).

Ces deux asbl ont en effet proposé un protocole pour la recherche de quatre maladies lors de l'achat de bovins (BVD (diarrhée virale bovine), IBR (rhinotrachéite infectieuse bovine), paratuberculose et neospora).

Annuellement, environ 380.000 bovins sont commercialisés en Belgique : 240.000 en Flandre et 140.000 en Wallonie. Environ 13% des acheteurs sont intéressés par une analyse à l'achat afin de protéger le statut sanitaire de leur troupeau. L'intervention proposée du Fonds sanitaire s'élève à 12 euros (environ 50% du coût total d'un protocole).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>